

**DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 97.00.251.001.1 DU 27 JANVIER 1997**

**Ciné momètre LASER TECHNOLOGY INCORPORATED
modèle MULTALASER**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, ET DE L'ARRETE DU 7 JANVIER 1991 MODIFIE PAR L'ARRETE DU 14 AVRIL 1995 RELATIF A LA CONSTRUCTION, AU CONTROLE ET AUX MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION DES CINEMOMETRES DE CONTROLE ROUTIER.

FABRICANT

LASER TECHNOLOGY INCORPORATED, Englewood, Colorado, USA.

(1) Revue de Métrologie, février 1997 page 531.

DEMANDEUR

Société MULTANOVA France, 33 me du Ballon, 93160 Noisy le Grand, France.

OBJET

La présente décision renouvelle et complète la décision n° [95.00.251.002.2](#) du 6 novembre 1995 (1).

CARACTERISTIQUES

Le cinémomètre LASER TECHNOLOGY INCORPORATED modèle MULTALASER faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle objet de la décision précitée par la possibilité d'être équipé :

- soit du dispositif optique de visée prévu par la décision précitée,
- soit d'un dispositif qui possède un grossissement multiplié par deux et qui comporte un indicateur interne permettant la visualisation, pour l'opérateur, des indications de vitesse et des messages d'erreur.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par le numéro de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale

de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France sous la référence DA. 13.1399, et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 5 novembre 2005.

ANNEXES

Notice descriptive.

Schéma du dispositif de visée optionnel n° 6361.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,
J.F. MAGANA

NOTICE DESCRIPTIVE

Cinémomètre LASER TECHNOLOGY INCORPORATED modèle MULTALASER

Le paragraphe «3 - Fonctionnement» de la notice descriptive associée à la décision d'approbation n° [95.00.251.002.2](#) du 6 novembre 1995 relative au cinémomètre LASER TECHNOLOGY INCORPORATED modèle MULTALASER doit être complété par le sous-paragraphe suivant :

REGLAGE DES INTENSITES LUMINEUSES

- Lunette de visée standard

L'intensité du point rouge de la lunette se règle en tournant le bouton «INTENSITE LUMINEU-

SE». Ce réglage agit également sur la luminosité de l'afficheur.

- Lunette de visée à indication intégrée (optionnelle)

Réglage de la brillance :

- 1 - Mettre sous tension (si l'appareil est éteint),
- 2 - Presser le bouton «SEUIL DE VITESSE», la valeur de la brillance programmée s'affiche sur l'indicateur interne sous la forme suivante «br 30» (valeur programmable de 00 à 40),
- 3 - Pour changer cette valeur, utiliser la touche «TEST» pour la diminuer, ou sur la touche «ACCES SEUIL» pour l'augmenter,
- 4 - Valider en pressant la touche «SEUIL DE VITESSE».

• N° 6361

CINEMOMETRE LASER TECHNOLOGY INCORPORATED, MULTALASER

Dispositif de visée à indication intégrée

